

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1138

présenté par

Mme Colombier, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Mélin, Mme Menache, M. Ménagé, M. Meurin, M. Muller, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Après le V de l'article L. 313-14 du code de l'action sociale et des familles, il est inséré un V *bis* ainsi rédigé :

« V *bis*. – Les injonctions prononcées alternativement ou consécutivement à l'application des II à IV peuvent faire l'objet d'une publication sur le site de l'autorité compétente mentionnée à l'article L. 313-13 du code de l'action sociale et des familles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer le dispositif de publication des injonctions faites aux EHPAD en automatisant leur publication à l'entrée de l'établissement et en étendant cette publication au site de l'Agence Régionale de Santé, dans le contexte des défaillances de l'action sociale et des conditions

de travail en EHPAD mis en lumière par le scandale ORPEA et les mouvements de contestation nationale en 2018. La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 a également renforcé le régime des sanctions contre les groupes peu scrupuleux qui profitent des personnes âgées.